



**HAL**  
open science

## Apprivoiser la différence : un regard sur l'Autre au fil du quotidien (Le Créole de l'île de La Réunion, 1882-1894)

Hervé Perret

### ► To cite this version:

Hervé Perret. Apprivoiser la différence : un regard sur l'Autre au fil du quotidien (Le Créole de l'île de La Réunion, 1882-1894). *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.469-485. hal-03426329

**HAL Id: hal-03426329**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426329v1>

Submitted on 12 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Apprivoiser la différence : un regard sur l'Autre au fil du quotidien (*Le Créole de l'île de La Réunion, 1882-1894*)

Hervé Perret  
Université de Nice-Sophia-Antipolis  
C.M.M.C.

« On ne connaît que les choses qu'on apprivoise »,  
Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*

Apprivoiser, selon que l'on fasse remonter le terme au bas latin « *apprivatare* » ou alors « *apprivatiare* » – ce dernier issu de « *privatus* », le « personnel privé » – signifierait « familiariser » « amener vers la civilisation » ou bien alors « dresser », « soumettre ». Cette subtilité dans la signification du verbe « apprivoiser » possède une acuité toute particulière dans le questionnement qui nous occupe ici. En effet, autour de la perception des relations que peuvent entretenir les Créoles réunionnais avec les étrangers, le basculement sémantique transforme en profondeur l'analyse. « Familiariser » suppose une proximité culturelle, une volonté d'amener ces peuples venus pour travailler à la prospérité de l'agriculture coloniale vers un modèle social supérieur, tandis que « dresser », « soumettre » implique, d'une certaine manière, la perpétuation du modèle servile, dans les actes et dans les mentalités. En somme, « apprivoiser la différence » telle que j'ai pu le percevoir dans ce quotidien réunionnais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est-ce domestiquer plutôt qu'assujettir, normaliser plutôt que briser, civiliser plutôt qu'asservir ? La question se pose-t-elle d'ailleurs en ces termes ? Est-elle consciente ? Car, au-delà d'un simple problème de perception de la différence, se pose celui des relations sociales dans leur globalité, dans leur finalité en somme, sachant que la question englobe, à terme, le problème de l'intégration de ces communautés dans l'espace insulaire. Les rédacteurs du journal en ont bien conscience, exhortant les autorités à contrôler les flux de population, soulignant à grands renforts d'expressions peu avenantes la vie communautaire, festive et religieuse de ces populations engagées<sup>1</sup>. Sous le prisme de ce journal, le regard sur l'Autre devient révélateur des ressorts du lien social, des démêlés complexes et multifformes que constituent les relations humaines envisagées à travers les rubriques exutoires des « faits-divers », des procès d'Assises ou de Correctionnelle. Ce regard, cette façon d'appréhender l'étranger est-il une manière d'apprivoiser la différence ou son révélateur ? Certes, il s'agit d'un regard construit, d'une représentation de la société sous la focale déformée d'un périodique. Mais ce regard fait-il écho à un substrat sociétal plus profond ou dérive-t-il du seul point de vu des rédacteurs ?

<sup>1</sup> Il est tout à fait envisageable, par ailleurs, de questionner le regard de l'étranger face au monde créole, d'évaluer les capacités de cet « autre culturel » à apprivoiser son nouvel espace de vie, fut-il provisoire. Mais là, le choix de la source principale ne me permet pas, du moins directement, d'entrevoir cette dimension du problème.

Choisir le journal *le Créole de l'île de la Réunion*<sup>2</sup> pour étudier la perception de l'Autre m'a paru pertinent à plus d'un titre, j'en citerai deux. Publié entre 1882 et 1894, il se positionne dans une période historique transitoire ponctuée par trois phénomènes majeurs qui bouleversent en profondeur les structures portantes de la société coloniale. D'autre part, ce premier quotidien réunionnais est une émanation coloniale de la liberté de la presse du 29 juillet 1881. *Le Créole* est un pur produit éditorial servant les intérêts économiques du journal. Il s'appuie sur un modèle de représentation sociale intériorisé par le lectorat visé qui n'est plus seulement constitué de l'élite sociale. Premier quotidien réunionnais, vendu dix centimes, *Le Créole* est un journal ouvert à un public plus large – qu'il serait difficile de qualifier de « populaire » à cette époque à La Réunion – s'inspirant fortement de ses homologues métropolitains que sont *Le Petit Journal* ou *Le Petit Parisien*. Cette presse ne s'érige pas comme un exercice intellectuel et littéraire, mais comme un produit commercial satisfaisant les goûts des lecteurs. Loin d'incarner un regard monolithique, celui de l'élite insulaire, le journal met à nu des traits de mentalité différents, plus abrupts, soulignant des aspects du quotidien souvent ignorés dans d'autres titres de la presse insulaire. Certes, retrouvons-nous nombre de perceptions sociales exprimées dans les décennies précédentes, mais, véritablement, un changement s'opère tant dans la forme que dans le fond. Vue l'étendue des problématiques contenues ici, je ne chercherai pas à faire le tour de la question mais à poser quelques réflexions propres à avérer mes hypothèses. Il s'agira de mettre en exergue le contexte de la naissance du journal, d'établir sa démarche, d'analyser sa structure pour, dans un second temps, formuler des suppositions sur son lectorat tout en insistant sur la mise en scène de la société. Enfin, j'essaierai de dégager les implications sociales d'une telle presse en cette fin du dix-neuvième siècle, dans la perspective du « vivre ensemble », de l'interculturalité, axe de réflexion de ce colloque.

Le 29 juillet 1881 marque une profonde révolution dans l'exercice de la démocratie en France et met fin à l'arbitraire de la censure, réhabilitant un des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme. « Acte fondateur, la nouvelle loi abroge, dans son article 68, la totalité des dispositions antérieures. Elle bâtit un code résolument neuf qui situe la presse au cœur de la communication des pensées et des opinions par la voie de l'écrit puisque le texte promulgué le 29 juillet 1881 régit en amont l'imprimerie, en aval la librairie, le colportage et l'affichage<sup>3</sup> ». *Le Petit Journal*, fondé par Moïse Millaud en 1863, constituera le modèle d'une presse populaire métropolitaine et bientôt coloniale.

En effet, appliquée le 4 août 1881, cette loi eut des répercussions importantes dans les colonies et espaces où la présence française était influente. « Désormais la presse n'était plus perçue juridiquement comme un pouvoir illégitime à museler, mais comme un contre-pouvoir surveillant les

<sup>2</sup> Un journal intitulé *Le Créole, Le Créole de Bourbon* exista entre 1839 et 1843 à Saint-Paul, il remplaçait *Le Glaneur* et deviendra *Le Courrier de Saint-Paul*. Fut publié durant quelques mois, *Le Créole Républicain* en 1849 à Saint-Denis. Pour simplifier, nous parlerons désormais du journal *Le Créole* ou du *Créole* pour indiquer que nous parlons du *Créole de l'île de La Réunion* de 1882. Si nous devons évoquer les éditions précédentes, cela serait spécifié.

<sup>3</sup> Christian Delporte, *Les journalistes en France (1880-1950), naissance d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999, 449 p., p. 20.

institutions<sup>4</sup>». Elle eut deux effets contraires : ainsi, en 1885, le lobby métis et créole du Sénégal créa *Le réveil du Sénégal* qui attaqua l'administration et les fonctionnaires. A Pondichéry, *Le Progrès*, fondé en 1881 par des « renonçants », s'opposait au « parti brahmanique » attaché à une organisation traditionnelle de la société<sup>5</sup>. Au Maghreb, en Asie, au contraire, la liberté de la presse attisa les rivalités entre les colons et les indigènes. A Madagascar, la reine Ranavalona II promulgua, en 1881, le code dit des « 305 articles » freinant considérablement la liberté de la presse, en cette période de troubles violents déchirant le royaume<sup>6</sup>.

Le premier quotidien réunionnais, *Le Créole*, paraît le 21 juin 1882, il contient quatre pages. Fondé par Elizée Pélagaud, il paraît jusqu'en 1894. Cette fin de siècle inaugure une période relativement faste pour la presse réunionnaise dont les titres se multiplient. Avant l'arrivée du *Créole*, La Réunion compte cinq journaux, il y en aura 12 en 1885. Entre 1882 et 1911, ce ne sont pas moins de 45 titres qui paraîtront, parfois de façon éphémère<sup>7</sup>.

Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, le dernier tiers du dix-neuvième siècle verra de nombreux bouleversements modifier en profondeur la société réunionnaise. La parution du premier numéro du *Créole*, en est un élément révélateur, témoin du glissement progressif d'un modèle colonial issu de l'Ancien Régime vers une autre société. Selon l'économiste Ho Hai Quang, trois grands bouleversements peuvent expliquer cette transformation structurelle de la société réunionnaise<sup>8</sup>.

D'un point de vu institutionnel, l'instauration d'une représentation nationale de l'île et surtout la mise en place du suffrage universel permettent d'insuffler une dynamique politique au sein de l'opinion<sup>9</sup>, la presse jouant un rôle clé dans la mise en scène de ce « folklore électoral » où la quête des électeurs ne s'embarrasse pas de manières : violences, intimidations, discours simplificateurs envenimant les relations sociales<sup>10</sup>. Même si, dans un même temps, le pouvoir du gouverneur est renforcé, les effets de cette représentation coloniale sont patents. Pendant les législatives d'octobre 1889, *Le Créole* nous offrira un article parfaitement dans le ton, cynique, ouvertement contre le suffrage universel, faisant passer les électeurs de François de Mahy pour des ivrognes, imbéciles et pratiquants<sup>11</sup>. Déjà, en 1887, il avait été poursuivi pour diffamation par le Conseil Général<sup>12</sup>. Acquittés en appel, les propriétaires du journal n'en ont pas moins

<sup>4</sup> Gilles Kraemer, *Trois siècles de presse francophone hors de France, Belgique, de Suisse et du Québec*, Paris, l'Harmattan, 1995, 223 p., p. 82.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 96.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>7</sup> Karine Técher, Mario Serviabile, *Histoire de la Presse à la Réunion*, Sainte-Clotilde, A.R.S. Terres Créoles, coll. « Indigotier », 1991, 121 p., p. 51.

<sup>8</sup> Ho Hai Quang, *La Réunion (1882-1960) : histoire économique, colonage, salariat et sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 2008, 367 p., p. 18. A ce sujet, tout le chapitre 1 est particulièrement intéressant, p. 18-49.

<sup>9</sup> Le gouverneur concentre tous les pouvoirs : les postes de Contrôleur colonial (1873) et d'Ordonnateur (1882) sont supprimés et le Conseil Privé n'a guère d'influence. Avec la III<sup>e</sup> République, la Réunion gagne des représentants nationaux, un sénateur en 1873 et deux députés en 1882, élus au suffrage universel. De Mahy et Alexandre de La Serve participeront aux travaux de l'Assemblée constitutionnelle en 1870.

<sup>10</sup> Voir à ce titre : Daniel Vaxélaire, *Le Grand Livre de l'Histoire de la Réunion*, 2<sup>ème</sup> volume : *De 1848 à nos jours*, Sainte-Clotilde, La Réunion, Orphie, coll. Le Grand Livre, 703 p., p. 42-43.

<sup>11</sup> *Le Créole*, le 6 octobre 1889, « le vote à Balandard ». Les électeurs ayant suivi l'enseignement des Frères des Ecoles Chrétiennes, à l'image de Balandard, sont contre le clergé mais continuent à aller à la messe de 4 heures du matin !

<sup>12</sup> Karine Técher, Mario Serviabile, *op. cit.*, p. 49.

montré leur obstination contre le pouvoir en place par des articles redondants arguant d'une liberté de la presse bafouée. Globalement, le journal affiche son attachement au Second Empire, exprimant son refus de la République, symbole de désordres sociaux. Cette image de l'« âge d'or » des années du gouverneur « Hubert de Lisle » si souvent ressassée, ne peut masquer un conservatisme politique fondé sur les valeurs de l'ordre, du travail, de la prospérité économique.

Sur le plan économique justement, la récession touchant également la métropole, un protectionnisme accru est instauré dans les colonies intégrant « l'assimilation douanière », remettant brutalement en cause l'autonomie douanière et le libre-échange acquis en 1860. Plus grave, la convention signée avec les Anglais en 1861 sur l'engagement des Indiens est dénoncée en 1882, la principale source de main d'œuvre se tarit alors. La loi du 26 juillet 1889 dispose que seront Français les jeunes étrangers nés en France et qui, à l'époque de leur majorité, sont domiciliés en France. Etablie pour accroître le corps des conscrits, cette loi empêche qu'un nouveau contrat puisse être signé sur la base de la convention de 1861. Globalement, les tentatives pour engager des Africains seront un échec, obligeant au remaniement des domaines fonciers notamment sur la base du colonage partiaire, forme de métayage contraint<sup>13</sup> qui favorise l'implantation des anciens engagés.

Enfin, le désenclavement de l'île, problème récurrent depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, trouve un commencement de solution dans cette période. L'apparition des vapeurs dans les années 1860 diminue le temps de transport de 90 à 28 jours entre la métropole et La Réunion. L'ouverture du canal de Suez en 1869 raccourcit un peu plus encore les liaisons maritimes. Pour la presse locale, la métropole à moins de 20 jours permet de recevoir plus rapidement les correspondances, journaux et autres sources d'informations. L'installation d'une escale de la Messagerie Maritime – Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation – qui assurait la liaison entre la métropole, la Nouvelle Calédonie et l'Australie, permet à la presse d'enrichir ses sources d'informations et de développer ses réseaux de distribution. Reste que le bouclage du premier tronçon de chemin de fer en 1882 entre Saint-Benoît et Saint-Louis et l'achèvement du port de la Pointe des Galets en 1886 offriront des outils indispensables au fonctionnement de la presse insulaire. Les rubriques du *Créole* « Quartiers » et « Correspondances » sont nourries d'informations en provenance principalement des autres quartiers, ce qui permet d'élargir le lectorat à l'ensemble de l'île et de boucler au jour le jour. D'autre part, avec l'ouverture du port, La Réunion intègre son espace régional en facilitant l'accès à Madagascar et Maurice qui étaient desservies par de grandes compagnies maritimes.

Oui, véritablement, le choix de fonder un quotidien en 1882 est fortement stratégique, de nombreux progrès dans les communications permettent d'améliorer l'accès à l'information ainsi que la diffusion des quotidiens. De plus, la liberté d'expression, l'exercice local de la démocratie forment autant de moyens de rendre les journaux attractifs et donc augmenter les tirages. Olivier Caudron montre dans un graphique éloquent sur l'évolution des publications à La Réunion combien

<sup>13</sup> Ho Hai Quang, *op. cit.*, p. 30.

1881 fut une date charnière dans l'histoire de la presse insulaire<sup>14</sup>, comme une nouvelle ère<sup>15</sup>. Il existe une place pour de nouveaux titres, Elizée Pélagaud va tenter l'aventure avec à ses côtés, comme gérant, Renoyal de Lescouble, alibi « créole » de son journal comme l'affirment ses concurrents. Dans une série d'articles incisifs et pleins d'humour, *L'Indépendance Coloniale* d'Eugène Brunet s'attaque à Elizée Pélagaud, que ce bihebdomadaire nomme « Jacko de la Jackotière » ou « Jacquot Soleil », le comparant à un ogre vaniteux, désireux de dévorer les Créoles, satisfaisant ses ambitions personnelles et démagogiques. « Tout son pouvoir vomitif consiste à manier, en guise de plume, un sou rouillé trempé dans son fiel pulvérulent qu'il déverse sur la race créole entière »<sup>16</sup>. Dans un autre numéro, Eugène Brunet, en dénonçant le rédacteur en chef du *Créole*, souligne quelques traits significatifs du journal, et notamment son aversion pour le processus démocratique, sa verve « populiste » exaltant le travail, la discipline, dénigrant certaines figures de la haute société insulaire, notamment les femmes. Il y a la volonté de satisfaire ou plutôt d'attiser certaines conceptions sociales, culturelles et politiques : « Jacko, c'est la grâce et nos femmes la laideur<sup>17</sup> ! Jacko c'est la science infuse ! Et nous des sauvages ! Jacko c'est l'esprit ! Et nous tous, y compris Parny et Lecomte (sic !) de Lisle des ânes de nature. Jacko, c'est le courage ! Et nous tous y compris Bouvet, des couards abrités des coups de cravaches derrière les lois... Jacko c'est la sagesse ! Et nous la folie... Jacko c'est Minos pondant un budget incomparable avec poids et mesures ! Et nous des sots qui avons dédaigné le génie de Jacko Soleil en ne balayant pas nos députés et nos conseillers généraux pour remplacer 'ces exacteurs, ces concessionnaires, ces laquais' par la sacro-sainte unité de M Pélagaud : 'Jacko journaliste, Jacko viticulteur, Jacko légiste'... »<sup>18</sup>. Eugène Brunet a bien mis en exergue les trois mots qui ont valu un procès pour diffamation du Conseil Général à Elizée Pélagaud « ces exacteurs, ces concessionnaires, ces laquais ». Journal à sensations, se nourrissant des scandales qu'il dénonce ou provoque, le *Créole* use de cette violence verbale, parfois diffamatoire, propre à ce type d'organes de presse, cherchant à gagner des lecteurs chez ses concurrents : « Quand, non content de se conserver la place qu'il occupe au soleil dans la presse périodique, il ose se poser en dictateur et *essayer* d'enlever aux autres journaux du pays l'influence qu'ils ont vaillamment acquise... »<sup>19</sup>. Le journal devient un instrument de profit et non plus seulement un organe au service des idées et du talent ; le lecteur, un consommateur potentiel garant de sources publicitaires substantielles. Il faut diversifier les thèmes traités, simplifier l'approche, étendre la diffusion. A l'image du *Petit Journal* de Moïse Millaud, des rubriques apparaissent quotidiennement modelant le cadre d'une presse populaire : le roman-feuilleton, la chronique, le fait divers. La science est vulgarisée, expliquée, des faits historiques racontés, la vie de grands hommes

<sup>14</sup> Olivier Caudron, *Catalogue des périodiques réunionnais, op. cit.*, p. 9.

<sup>15</sup> *La Malle* ou *Le Journal du Commerce* qui ont marqué les années 1860 disparaissent.

<sup>16</sup> *L'Indépendance coloniale*, « Philanthrope empyréen », 27/11/1887.

<sup>17</sup> Pendant la dernière semaine du mois de janvier 1884, une longue polémique sur l'inculture des femmes créoles va soulever de nombreuses réactions souvent publiées par le journal. Je noterai tout particulièrement celle du 31 janvier 1884. C'est à cet épisode que la *Liberté Coloniale* faisait allusion.

<sup>18</sup> *L'Indépendance coloniale*, Saint-André, 25/11/1887. Je tenais à signaler également le truculent article du même journal, daté du 2 décembre, sur « le Nouveau conte de Perrault : l'ogre et le colon ».

<sup>19</sup> *L'Indépendance coloniale*, « Au Franc-Colon », 04/09/1887 ; la suite de l'article se trouve dans le numéro du 11 septembre.

politiques épluchée<sup>20</sup>. Comme je l'ai précisé plus haut, le législateur n'a pas voulu dissocier liberté politique et liberté économique, liberté de la presse et libre entreprise. En effet, l'objectif d'une presse florissante et diversifiée est de permettre l'ouverture à un large lectorat servant d'appui populaire à la République ainsi que d'éviter la concentration de l'opinion autour de quelques organes influents et puissants<sup>21</sup>. Seulement, cette liberté d'opinion, loin de nourrir les seules vertus de la République, aurait, pour le coup, alimenté un front conservateur déjà profondément ancré dans le paysage politique réunionnais<sup>22</sup>.

Un large public qui n'avait pas accès à une presse onéreuse sur abonnement, peut se procurer un journal à bon compte, le lire au café, dans un cabinet de lecture, à l'hôtel... Des institutions de lecture publique pour des gens de conditions modestes existaient déjà dans les années 1850-60<sup>23</sup>, mais c'est la première fois que les gens peuvent acheter un journal, apportant l'information à ceux qui ne fréquentaient pas de tels lieux de sociabilité. Le journal se démocratise trouvant, chez les Réunionnais, un public avide, comme en témoigne ce voyageur mauricien en 1889 au sujet du *Créole* qui « tirant à un plus grand nombre d'exemplaires qu'aucun de nos journaux de Port-Louis, pénètre partout et jouit d'une vogue réelle... A 5 heures, 6 heures au plus tard, la feuille est imprimée et mise en vente dans les cafés, dans les hôtels, à la criée. Contrairement à ce qui se passe chez nous, beaucoup de personnes achètent leur journal au jour le jour »<sup>24</sup>. Le *Créole* rappelle dans un article la clientèle très hétéroclite qui fréquentait alors les cafés et les hôtels où il puisait son lectorat : « ... Je vois entrer dans un de ces établissements (...) à heure fixe, un flot des plus bizarres, qui, en un moment, inonde toutes les tables, envahit les kiosques les plus reculés. C'est un mélange complet. Chaque classe sociale a ses représentants ; tout cela grouillant au milieu d'un brouhaha continu, qui rappelle la Babel antique. Pourtant, chacun est aperçu, compris, servi à temps : le comptable, véritable Argus, avec un talent de physionomiste hors loge, d'un coup d'œil embrasse tous ces éléments disparates ; devine à la désinvolture, au verbe plus ou moins assuré, l'état, la position de chacun, il sonde à priori jusqu'à la solidité de son gousset ». Ces quelques indices épars ne constituent pas d'éléments suffisamment précis pour déterminer l'étendue sociologique du lectorat du journal, mais ils évoquent sa diversité et le cadre où se jouent la découverte de la presse, les commentaires. Je ne peux, dans l'état actuel de mes recherches, déterminer avec précision la nature du public qui fréquentait les cafés ni celui qui était en mesure de lire le journal. Reste une évidence, son

<sup>20</sup> *Op. cit.*, p. 45-47.

<sup>21</sup> « La presse à bon marché est une promesse tacite de la République au suffrage universel. Ce n'est pas assez que tout citoyen ait le droit de voter ; il importe qu'il ait conscience de son vote, et comment l'aurait-il si une presse à la portée de tous, du riche comme du pauvre, ne va chercher l'électeur presque dans le dernier village ». *Journal Officiel*, Débats parlementaires, Sénat, 9 juillet 1881, in Christian Delporte, *Les journalistes en France (1880-1950), naissance d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999, 449 p., p. 22.

<sup>22</sup> Il suffit de se remémorer les débats sulfureux entre les journaux *La Malle* et *Le Journal du Commerce* dans les années 1865-68 autour de l'expulsion des Jésuites. Sur cette question, on peut se plonger dans le dossier constitué par le Contrôleur colonial, CAOM, Fonds Ministériel, Série Géographique, Réunion, Carton 122 Fascicule 898, ou consulter le chapitre VIII de l'ouvrage de Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de la Réunion*, Paris, Karthala, 1984, 369 p.

<sup>23</sup> Je pense notamment à l'Oeuvre du Bon Livre ou à la Société de Saint-Vincent de Paul qui ouvrirent des cabinets de lecture pour des abonnés de condition modeste mais avec une orientation religieuse évidente. Une bibliothèque publique ouvrit également à Saint-Denis en 1855, mais je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un établissement ouvert.

<sup>24</sup> Pooka, *Choses de Bourbon*, Port-Louis, 1889, p. 221-225 ; Olivier Caudron, *Catalogue des périodiques réunionnais de 1794 à 1900*, *op. cit.*, p. 7.



étendue et son assiduité à la lecture se sont accrues, cette presse de « ragots » semblant trouver une oreille attentive auprès d'un public élargi. Reste qu'il s'agit ici uniquement du lectorat masculin fréquentant ces lieux de sociabilité, sans que ne se dévoile un lectorat féminin important, suffisamment du moins pour alimenter quelques polémiques choisies, comme a pu l'évoquer *l'Indépendance Coloniale*. Libre de la censure, la presse se constitue en phénomène de société, opérant une modification certainement profonde du public dans son appréhension de l'univers qui l'entoure ou qui le dépasse.

Malgré tout, trouve-t-on, dans le *Créole*, cette mise en page précise et rigoureuse, cette volonté de profit, de vulgarisation, de sensationnel ? Il est indéniable que *Le Créole* n'a rien à envier au *Petit Journal* sur bien des points. Sa mise en page est fortement semblable, faisant la part belle aux faits-divers, aux chroniques judiciaires croustillantes qui apparaissent sous forme de feuilletons riches en anecdotes. Le journal convoque quelques figures insulaires connues – ou en voie de reconnaissance grâce au succès du périodique – pour raconter les origines de l'île avec Jules Hermann, des « causeries historiques » avec Chrestien, décrypter la langue créole avec la Société des Sciences et Art de l'île, voyager aux sources de Mafate en lisant les « Notes prises pour mes fils » d'Emile Trouette... Ces chroniques historiques et pseudo scientifiques – qui feront l'objet de publications pour certaines d'entre-elles<sup>25</sup> – apportent une connaissance variée qui plait beaucoup au public, tout comme les feuilletons littéraires. Comme le rappelle Christine Dupuit, le goût pour les exercices littéraires, commettre quelques vers bien menés, faisait partie au XIX<sup>e</sup> siècle de la formation de l'honnête homme<sup>26</sup>. Cela permet au journal, par ailleurs, de posséder la caution du milieu intellectuel insulaire, instrument essentiel pour accéder à une certaine crédibilité et faire face aux critiques très virulentes dont il était la cible. Toutes ces rubriques ne sont pas nouvelles dans leur forme, mais, déployées dans un quotidien, elles prennent une dimension nouvelle, insoupçonnée, s'étalant allègrement dans des colonnes lorsque l'actualité fait défaut.

Mais au-delà de toutes ces rubriques cherchant à divertir et instruire, l'essentiel du journal est constitué d'articles d'essence politique, de faits-divers, de chroniques judiciaires et de relations extérieures arrivant principalement de métropole. Le sensationnel d'un procès, la redondance de faits-divers glauques, la mise en scène d'événements extrêmement banals forment la trame centrale du quotidien, là où le public cherchera à identifier des faits connus, des gens, des lieux, entretenant les conversations, les sentiments et les valorisations. Les lecteurs deviennent sujets agissants. « L'identité met en relation des processus qui intègrent les représentations sociales et les représentations de soi et, l'action (*ici la lecture du journal*), joue un rôle déterminant dans le sens où elle met en relation la connaissance et les compétences, les représentations et les aspirations, les sentiments et les valorisations »<sup>27</sup>. La rubrique des remises de prix, des activités

<sup>25</sup> Concernant Jules Hermann, figure marquante du milieu intellectuel réunionnais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, je signale *La fondation du quartier Saint-Pierre et autres textes*, Saint-Denis, les Editions du Tramail, 1990, 318 p.

<sup>26</sup> Christine Dupuit, « 1792-1848 : Quelques remarques sur l'émergence d'un champ littéraire réunionnais », in Kumari R. Issur, Vinesh Y. Hookoomsing, *L'Océan indien dans les littératures francophones pays réels, pays rêvés, pays révélés* Paris, Karthala, coll. Lettres du Sud, 1983, 704 p., p. 137-138.

<sup>27</sup> Anne-Marie Castalat-Foureau, *Identité sociale et langage, la construction du sens*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001, 287 p., p. 10-18.



associatives complètent les annonces commerciales ou officielles. La reconnaissance des problèmes au quotidien, la valorisation et la mise en avant de la vie collective, la plus insignifiante soit-elle, servent à entretenir la fidélité des lecteurs, tout en développant une espèce de claustration malsaine. L'amplification des phénomènes de société engendre, d'une certaine manière, la radicalisation de l'opinion<sup>28</sup>. Déjà, le 24 février 1849, pouvait-on trouver écrit dans le journal *Le Réveil* une réflexion qui demeure d'actualité quelques trente années plus tard : « Circonscrit que nous sommes dans l'étroite sphère de notre petit pays, il semble que les passions s'y agitent en raison directe de l'absence de tout mouvement extérieur qui ordinairement, donne la vie aux affaires et l'expansion aux esprits. L'activité du caractère créole ayant besoin d'un aliment quelconque, le plus petit événement de ville, à défaut de nouvelles du dehors, devient un fait important, et notre chétive polémique locale grandit jusqu'aux proportions d'un article *premier-Paris* des journaux de la capitale ».

La source des informations s'écoule dans la rue, elle s'attrape au commissariat, chez les commerçants, auprès de correspondants dans l'île. Nous sentons bien que le journaliste décrit des faits qu'il n'a pas vus, mais rapporte des informations glanées. Ainsi, « une dame respectable de la société est tombée à l'angle des rues de La Réunion et du Barchois, en s'embarrassant dans une corde placée là par la femme d'un chinois qui attache ainsi ses poules sur le trottoir... » (3 mars 1894). Ou encore : « Aujourd'hui, vers midi, un bœuf furieux, venant de débarquer, a parcouru les rues de Saint-Denis. Arrivé route Nationale, il a renversé un habitant du Céleste Empire et lui a fait quelques blessures sans gravité. Le compère s'est relevé et la première chose qu'il a faite a été de s'assurer que tous ses os étaient bien à leur place, puis il a continué sa route vers Sainte-Marie où il habite » (5 janvier 1889). L'usage fréquent du conditionnel pour évoquer les faits, de formules du type « on nous a dit », « notre correspondant... » souligne toute la relativité des informations, ce glanage aléatoire, au gré des rencontres, qu'évoque le rédacteur en chef du *Petit Journal* en parlant à ses journalistes : « Ecoutez dans les omnibus, en chemin de fer, dans la rue, rendez-vous bien compte de l'opinion, soyez au courant de toutes les découvertes de toutes les inventions, vulgarisez toutes les choses qui vont s'enfouissant dans de lourdes revues »<sup>29</sup>.

En m'étant intéressé tout particulièrement aux faits-divers, j'ai tenté de savoir s'il existait une géographie du crime, des types de paysages où s'inscrivaient plus particulièrement les actions décrites et mises en scène par le journal. En effet, il me paraît pertinent de comprendre où se localise la violence pour mieux identifier le lectorat susceptible d'y être sensibilisé. L'espace est un lieu défini avec des catégories d'action, des types de relations sociales, des modèles d'identification. Celui du crime, tel qu'il est décrit dans la presse, se divise en plusieurs catégories. Je peux distinguer, dans un premier temps, un espace urbain d'un espace rural, un espace privé d'un espace public. Ensuite, ces modèles d'espaces s'inscrivent dans un environnement géographique, celui de l'île, et plus généralement de la dimension d'un quartier. Ce qu'il faut retenir

<sup>28</sup> Je rappellerais à ce sujet l'ouvrage de Jean-Yves Le Naour, *Le Corbeau, histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette Littérature, 2005, 210 p., ou encore celui d'Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Flammarion, coll. Champs Histoire, 1999, 200 p.

<sup>29</sup> Jean-Jacques, « A Thomas Grimm », *La petite République Française*, 23 novembre 1887, cité par Christian Delporte, *op. cit.*, p. 45-46.

globalement, c'est que plus de la moitié des faits se déroulent dans les rues de Saint-Denis, et notamment dans les quartiers périphériques de forte immigration vers la rue Saint Joseph, du Grand Chemin, également route Nationale, autour du Bazard, lieu d'échange fondamental, mais également dans les quartiers les plus chics de la ville où sont perpétrés les vols spectaculaires. Ainsi, la violence, réalité du quotidien insulaire, notamment les vols, est particulièrement mise en scène dans la capitale. « Ce matin vers 4 heures, le nommé Apassamy, bazardier, demeurant rue Saint Denis, s'est rendu au marché en laissant dans sa case sa femme et sa belle-sœur. En partant, il a réveillé sa femme en lui disant de fermer la porte, mais elle s'est rendormie et n'a rien fait. A son retour chez lui, vers 5 heures ½, il s'est aperçu qu'une petite boîte contenant une somme de 750 francs avait disparu... La boîte a été retrouvée vide dans la rue près du barreau. Auteur inconnu » (11 février 1889). Parfois, les vols sont l'objet d'une course poursuite, mise en scène méthodique du bon citoyen agissant de concert avec la police pour contrer les malfaiteurs : « Ce matin vers 9 heures ½ descendaient dans la rue de l'Eglise au pas de course plusieurs personnes poursuivant un créole indien, condamné échappé, disait-on, et qui avait profité de sa liberté pour voler 75 francs dans une boutique » (2 janvier 1889). Ils sont, également, le révélateur d'actes de la faim, souvent évoqués par le *Créole* : « Un vol de canard, de volailles et de saindoux a été commis au préjudice du chinois Chan-Ming : auteurs du vol inconnus » (16 avril 1889). D'autre fois, le journal nous permet de saisir quelques instantanés de la vie urbaine où, au-delà de la touche méprisante contre les Indiens, s'éveille une richesse documentaire étonnante : « A partir de deux heures du matin, il n'y aura bientôt plus moyen de dormir dans la bonne ville de Saint-Denis... Même cet inconvénient (ordures) nous est épargné à nous autres saint-denisois car le nettoyage en question se fait en plein midi et avec les précautions les plus méticuleuses pour ne pas affecter les délicatesses de notre odorat. Un arrêté municipal défend aux bazardiens de crier leurs marchandises dans les rues avant neuf heures du matin. Comment se fait-il, bien avant le canon de 4 heures (...) que nous soyons réveillés de notre meilleur sommeil par des cris perçants sortis des gosiers des sujets de sa majesté britannique et répétés par tous les échos « Laye ! Laye ! » ? Ce sont messieurs les marchands de lait qui prennent possession des rues et des trottoirs. Ils sont aussi nombreux que désagréables... [Ce qui] les pousse à s'arrêter à tous les coins de rue où une boutique subrepticement ouverte leur offre un schnaps réparateur. Dans une lampée magistrale et fréquemment renouvelée, leurs gosiers puisent des forces nouvelles ; (...) Les « laye ! laye » en arrivent à ressembler de plus en plus à un sifflet de locomotive en détresse. Tous les chiens du quartier, exaspérés, poussent des hurlements de rage. C'est un vacarme épouvantable » (5 juin 1889).

Si l'espace urbain dionysien est l'objet d'une attention toute particulière du journal, le reste de l'île est l'occasion d'évoquer essentiellement, pour les faits-divers, des suicides, incendies de cases et surtout des actes de violences exceptionnelles relevant d'une certaine barbarie. « Le commissaire de police de cette ville a procédé vendredi dernier à la levée du cadavre du nommé Nayagom, engagé à Saint-Denis à M. O. de Jouvancourt et décédé à la suite d'un accès pernicieux de fièvre intermittente, le 18 du courant, dans la case de l'indien Saman, engagé Mazeau, à l'établissement Réunion » (27 janvier 1888, Saint-Paul) ; « Viens d'être avisé qu'un indien engagé Gruchet, Bras-Panon, a été

trouvé mort dans sa case après une lutte qu'il a eue avec un des co-engagés » (4 février 1888). Servi par des préjugés tenaces, le journal ne perçoit pas toujours l'acte de suicide comme l'avait déjà évoqué Claude Wanquet dans un colloque sur le sujet<sup>30</sup>. « Hier vers midi, un Cafre, engagé à M. Lamy Collet, qui avait persisté à vouloir traverser le second bras, a été entraîné par l'eau et n'a plus reparu. On pense que, pour s'être ainsi entêté à braver la fureur du courant, malgré les avis des personnes qui se trouvaient sur la rive, il faut que ce Cafre se fût livré à quelques libations » (8 février 1888, Quartier Saint-Benoît). Les effets de l'alcool sont souvent un bon moyen de masquer l'inconsistance de l'information ou bien encore de marquer du doigt une évidence partagée par tous ! Peu acquis à la subtilité de la mentalité indienne, la multiplication des suicides paraît totalement incompréhensible pour les journalistes du Créole : « Un pendu : encore un aya de moins et par suite de mort volontaire ! Quel désespoir s'empare d'eux, vraiment ? » (19 septembre 1888). Ce qui me paraît intéressant de souligner c'est qu'au-delà des peurs mises en exergue par Prosper Eve notamment<sup>31</sup>, le journal stigmatise systématiquement les dangers attachés au « feu » et à « l'eau », engendrant des pertes matérielles et humaines considérables. Causes accidentelles, criminelles ou suicides répétés, ces éléments appartiennent quotidiennement aux rubriques des faits-divers, caractérisant, bien souvent, l'espace extérieur. Il y a là, je pense, matière à une réflexion plus approfondie. Globalement, la frontière, au-delà des murs de la capitale paraît, plus on s'élève en altitude, un espace dangereux où la civilisation n'a guère eu l'occasion de pénétrer. Plusieurs procès d'Assises rapportent des évènements se déroulant dans les hauteurs de la commune de Saint-Benoît où la violence et l'horreur des crimes perpétrés affilient cette région à un lieu de non droit où la civilisation n'a pas pénétré.

Parfois, les faits rapportés nous permettent de mieux caractériser la population concernée par la lecture de ce journal et évoquent des représentations sociales et mentales propres à cette société réunionnaise : « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE : jusqu'à quand cette belle devise ne sera-t-elle qu'une menteuse enseigne ? Cette réflexion m'est venue hier soir, en présence d'un incident qui s'est passé à la gare de Sainte-Marie. Le train qui revenait de Saint-Benoît était presque plein, quand il a fallu prendre d'autres voyageurs à Sainte-Marie. Le chef de train fit entasser dans les compartiments le plus qu'il put, mais il restait encore deux passagers de 2<sup>e</sup> classe qui ne purent trouver place dans les voitures de cette catégorie. Que fit alors l'employé des chemins de fer ? Il alla trier parmi les voyageurs de seconde classe deux qu'il fit monter en première, où il y avait un compartiment (...) Ces deux Créoles quoique très proprement vêtus ne pouvaient, paraît-il, être mis en première, ils n'avaient pas de souliers ! » (30 avril 1889).

Globalement, le journal poursuit toujours la même ligne éditoriale fondée sur les faits, fournissant des explications sommaires. Il n'y a pas d'analyse sociologique ou politique expliquant la recrudescence du crime. Non, le crime est une scène, il s'accroît, il est multiforme, s'exprime au coin d'une rue, à l'angle du Bazard, dans les tripots clandestins des Chinois. Mais ce qui est intéressant, à la

<sup>30</sup> Gilbert Duval et Marie Choquet, *Suicide et tentatives de suicide à l'île de La Réunion*, Actes du colloque d'avril 1991, INSERM, Paris, L'Harmattan, 1995, 287 p.

<sup>31</sup> Je renvoie évidemment à son ouvrage sur la peur à l'île de La Réunion : *Ille à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion des origines à nos jours*, Saint-André, Océan Editions, 1992, 431 p.

lecture de cette presse, c'est que le crime s'est déplacé de l'habitation vers la rue et que le développement urbain accentue cet aspect de la violence insulaire. Ce qui se passe dans les domaines sucriers restant bien souvent caché, relevant du domaine privé, l'expression, publique constitue une dimension primordiale, certainement surdimensionnée dans la presse. Le policier constitue alors un acteur fondamental de la scène insulaire, parangon d'un modèle social en danger, assiégé, violé dans son intimité. Reste que le cadre le plus symbolique demeure la cour d'Assises, le journal cherchant à exalter la richesse narrative des faits. Il s'agit là d'un des exercices de style les plus courus dans la presse : la chronique judiciaire. Ainsi, au cours d'un procès pour le crime atroce d'une femme, le journaliste met en scène le spectacle de la mort, joue de la violence, entraîne le lecteur dans le cheminement macabre de l'assassin, créant le dégoût, la répulsion physique pour l'accusé, en l'occurrence un Indien, Pembaye<sup>32</sup>. Tout d'abord, le public s'introduit dans l'arène judiciaire où va pénétrer l'accusé : « Une foule immense a envahi la salle, tous les regards sont tournés sur la porte par où va paraître l'accusé. On l'introduit. C'est un Indien âgé de 35 ans environ. Sa physionomie inspire la répulsion : les pupilles rétractées, le nez crochu, les lèvres pincées lui donnent l'aspect d'un oiseau de proie ». Ensuite, le journaliste évoque les faits, amenant progressivement les lecteurs à lire le compte-rendu du procès comme un roman macabre, avec suspens, larmes et violence physique : « Bientôt Pembaye l'appelle [le mari de la défunte, Ranguin] : Viens vite, lui dit-il, on a trouvé le corps de Caniama, Ranguin était alors à 50 mètres de l'endroit : il court, se précipite et vient tomber presque inanimé auprès du corps de la victime. C'est Pembaye qui le console. Bientôt il se relève, écarte Pembaye et se jette sur le cadavre de Caniama. Cette malheureuse est étendue sur le sol, la face tournée vers la terre ». Enfin, ayant placé le lecteur dans l'évidence du crime, de son instigateur, celui-ci siégeant sur le banc des accusés, il peut l'amener à découvrir toute l'horreur de cet assassinat : « Prenant les deux tresses de la chevelure l'une à gauche, l'une à droite, en entourant la gorge, il a serré fortement. Puis il a fourré de la terre avec force dans sa bouche entr'ouverte (...) Mais là ne s'est pas arrêtée sa rage. Il déchira la jupe de la victime, en fait un rouleau dont il enlace son cou et au moyen d'un garrot, il serre si fortement que la corde rompit (...) Voilà désormais l'assassin en présence d'un cadavre. Sa haine n'est pas satisfaite : il lui arrache les yeux de leurs orbites, ses yeux, sans doute, qui avaient excité ses sens. Sa rage ne se possède plus, il se livre à des actes de mutilation que l'on ne peut décrire et termine son œuvre en empalant ce beau corps qui avait fait son malheur ». Nous sommes bien là dans l'exercice du sensationnel, le procès devient l'occasion de satisfaire les goûts malsains du lectorat, mêlant à la brutalité quasi inhumaine, résurgence de bestialité animale, un racisme anti-indien. D'ailleurs, dans un autre article, le journaliste se servira de ce procès pour démontrer toute l'ignominie de la « race indienne », généralisant un acte marginal.

Même si la dimension raciale avec sa cohorte de préjugés physiques et mentaux s'inscrit en permanence dans la description des composantes sociales réunionnaises ou étrangères – c'est un phénomène déjà largement étudié<sup>33</sup> – la dimension sécuritaire me

<sup>32</sup> *Le Créole*, 13 janvier 1889, « Cour d'Assises : Procès de l'Indien Pamby di Pembaye ».

<sup>33</sup> A noter deux articles très intéressants dans cette dense bibliographie sur le sujet : dans le collectif *L'Autre et Nous*, dirigé par Pascal Blanchard et alii, Paris, Achac & Syros, 1995, 279 p., les articles de Jacques Weber, « Le regard des

paraît essentielle. Doit-on systématiquement « racialiser » l'espace conceptuel à l'intérieur duquel les insulaires pensent leurs relations à l'Autre, leurs conflits<sup>34</sup> ? Il me paraît intéressant d'aborder le problème sous le rapport de la dynamique sociale, d'envisager la relation à la race en fonction de critères sociétaux prééminents, tels que le travail, l'ordre, les conditions sanitaires. Certes, le tableau descriptif des différentes communautés réunionnaises donné à lire dans la presse catégorise de façon relativement homogène, réitérant avec constance les mêmes caractéristiques physiques, morales ou sociales pour chaque groupe. Reste que des critères plus éminents sous-tendent cette panoplie d'arguties racistes. D'une certaine manière les conceptions des Réunionnais sur la façon dont la société devrait fonctionner, puis sur la façon dont ses différentes composantes raciales devraient se comporter, paraissent fondamentalement plus importantes que la nature réelle des groupes ethniques. Il est assez symptomatique de constater combien les expressions culturelles et artistiques des communautés indiennes ou asiatiques ne paraissent guère intéresser les lecteurs du journal au-delà du simple fait anecdotique, mais plus encore, ne sont parfois considérées qu'en rapport avec leur caractère dangereux ou attentatoire à l'ordre public. Par exemple, le théâtre indien qui est évoqué dans un article pose un problème dans la gestion domestique : « Mais le résultat le plus clair de ces représentations du samedi, c'est que le dimanche matin nombre de maisons de Saint-Denis ne possèdent ni cuisiniers, ni domestiques d'aucune sorte. Les beefsteaks sont brûlés, les déjeuners ratés, les appartements non brossés, et les artistes de la veille redevenus nos serviteurs dorment en marchant et cassent la vaisselle. Pardonnez-leur, c'est l'amour de l'art » (29 octobre 1889). Je pourrais évoquer également les loteries chinoises ou les fêtes religieuses hindoues comme autant de manifestations controversées.

Nombre d'évènements font référence au désordre, à la désorganisation sociale, à la violence. Quelle que soit la nature du crime, ses acteurs, la narration d'un fait-divers constitue le moteur éditorial. Même si, la plupart du temps, les criminels et les victimes sont toujours joués par les mêmes groupes sociaux<sup>35</sup>, on ne peut écarter cette facette de la question de la relation à l'Autre qui semble dépasser la simple affectation raciale pour évoquer une réelle difficulté à « vivre ensemble ». Certains articles, ils sont rares, font allusion aux conditions matérielles des familles les plus modestes. C'est le cas notamment de ce paragraphe sur l'institution de crèches dans l'île : « Il suffit à une bonne mère, à un cœur vraiment chrétien, de songer sérieusement aux conditions déplorables qui sont faites à un grand nombre d'enfants appartenant à la classe inférieure, pour être saisi de compassion et, par suite, être porté tout naturellement à l'étude des moyens pratiques d'en conjurer, dans une certaine mesure, les conséquences (...) On sait bien dans quelle position se trouve la mère qui est obligée de contribuer à la subsistance d'une famille que le travail du père est insuffisant à nourrir, alors qu'allaitant un jeune enfant, il lui faut donner tout son temps comme servante de maison ou blanchisseuse. Le pauvre

Européens sur les Indiens au XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas des comptoirs », p. 109-114 et d'Hubert Gerbeau, « Regards et discours sur les 'races' à La Réunion », p. 97-102.

<sup>34</sup> A ce sujet, Jean-Loup Amselle, *Logiques métisses*, Paris, Payot, 1999, 248 p.

<sup>35</sup> Je cite ce fait-divers, à titre d'exemple : « Un assassinat a été commis sur la personne d'un voyageur de caste cafre au lieu dit « La Mare », route Nationale, entre 10 et 11 heures du matin, le 27 février courant. Le cadavre de la victime n'a pu jusqu'ici être retrouvé. Il aurait été, paraît-il, jeté dans la ravine La Mare qui était très forte à ce moment. D'après le dire d'un jeune Indien du nom de Martin Michel, engagé à M. Camille Bonhomme, témoin par hasard de ce crime, ce Cafre venait de Saint-Denis. Des recherches sont ordonnées pour arriver à découvrir les auteurs de ce meurtre qui aurait été commis, d'après Martin Michel, par deux Créoles blancs. Des ordres ont été donnés pour que le rivage de la mer et les abords de la rivière des Pluies au Bourg, soient surveillés. La victime était, dit-on, porteur d'une caisse paraissant contenir différentes choses et peut-être même de l'argent », 29 février 1888, Sainte-Marie.

petit, laissé dans la case à la garde d'un enfant plus âgé, est exposé à tout ce que le jeune âge du gardien ne peut empêcher. On voit des mères qui vont avec des énormes paquets de linge sur la tête et un enfant dans les bras : que devient ce dernier pendant les longues heures de travail au soleil et les pieds dans l'eau ? » (21 juin 1884). Il n'est pas ici question de race, mais bien des conditions d'éducation, du cadre matériel et social des enfants.

La crise économique pesant chaque année plus lourdement, la criminalité augmente, les vols notamment s'accroissent. Le corps social semble malade, lourdement touché par un contexte défavorable, incapable de digérer cet afflux de populations d'engagés. Revient parfois le terme « d'esclavage » des Blancs par les Indiens, de besoin de protection contre leur puissance<sup>36</sup>. La peur – largement entretenue depuis l'abolition de l'esclavage – d'une inversion des pouvoirs, de l'incapacité de maîtriser l'afflux massif de population, ouvertement exprimée ou plus largement diffuse dans les articles, affleure comme un sentiment profond. A quelques exceptions près, il va de soi que la criminalité n'est pas le fait de la « partie saine » de la population, mais de différentes formes de « parasitisme », créoles ou étrangères, toutes issues d'un mal récurrent : la faiméantise. Ce discours n'a rien de neuf mais il stigmatise, dans cette période de doute, les parties les plus vulnérables de la population, engendrant un réflexe sécuritaire chez les autres. Il n'y a dans cette représentation de la société offerte par le journal aucune passerelle réelle ou imaginable entre les communautés, offrant un tableau très sombre d'une réalité certainement plus subtile et nuancée.

N'est ce pas, d'une certaine manière, une façon d'intégrer la différence en lui offrant un cadre dans lequel évoluer ? C'est, peut-être, une manière d'envisager le « peuple » dans sa diversité raciale mais en l'identifiant à un certain nombre de préceptes moraux et sociaux classant le bon et le mauvais. C'est un miroir inversé qui facilite la mise en conformité culturelle de populations étrangères afin de les intégrer dans le corps social. Sortis des espaces privés que représentent les habitations et dans lesquelles ces travailleurs devaient être cantonnés, ils doivent posséder une place, jouer un rôle. Ils sont acteurs sociaux, attachés à des critères qui déterminent un positionnement dans la société et classés dans deux colonnes : « ordre » et « désordre », au même titre que les populations créoles issues de l'abolition de l'esclavage ou des précédentes crises économiques, notamment 1830. Ainsi, dans la hiérarchie des criminels, trouve-t-on, selon un journaliste du *Créole*, les Indiens d'une part, loin devant tous les autres, puis les Créoles, sans référence à la couleur de leur peau, qui suivent leur mauvais exemple. Outre l'aversion épidermique envers les Indiens comme communauté culturelle mais aussi comme représentants de la Grande-Bretagne, les journalistes ne manquent pas de souligner la perversité, la ruse de cette race capable de sombres méfaits pouvant entraîner la mort<sup>37</sup> ou la tromperie de gens honnêtes<sup>38</sup>. Victimes de libations trop fortes, les

<sup>36</sup> « (...) On demande des noms, non par curiosité, mais pour ajouter un argument à la démonstration déjà complète de l'injure que nous fait l'institution du Protectorat qui nous présuppose des mœurs assez barbares et criminelles pour que les Indiens soient protégés contre les Créoles, tandis que c'est tout le contraire, comme chacun sait » (juin 1886).

<sup>37</sup> « Il y a à peine deux jours qu'un jeune enfant se tordait dans la souffrance avec une gastrite aiguë doublée d'une dysenterie. A quoi pouvait-on attribuer cette maladie, bientôt suivie de mort ? Il n'y avait pas à hésiter un seul instant, à la falsification du lait de l'enfant. Il est probable que l'Indien chargé de porter le lait à domicile en vendait une partie en route et remplaçait ce qui manquait par de l'eau. Le liquide ainsi dilué ne tardait pas à s'aigrir et l'on en comprend facilement la mauvaise digestion... » (3 février 1889).

<sup>38</sup> « N'est-ce pas une escroquerie ? Dans le moment, un Indien parcourt la ville de Saint-Denis, entrant dans différentes maisons pour faire remplir une soi-disant liste de souscription, dans le but de faire célébrer une messe à la chapelle de la Délivrance. En l'honneur de qui ou de quoi ? Notre homme se garde bien de le dire. Sur la foi de la



Créoles sont souvent stigmatisés pour leur manque d'ardeur au travail, comme l'ironise ce petit entrefilet du *Créole* : « Un phénomène – les voyageurs de la partie du Vent ont pu voir ces jours derniers un véritable phénomène. Une femme créole cafrine était assise un peu avant le cimetière, sur le bord de la route et s'occupait à casser le macadam. Une femme du peuple qui travaille, aux colonies, c'est quelque chose d'inouï, si nous savions le nom de cette héroïne, nous ouvririons volontiers une souscription pour lui offrir une massette d'honneur ! » (septembre 1889). Certes s'agit-il d'une « Cafrine » mais l'accent est ici porté sur les valeurs du peuple, « Créole » devenant synonyme de « peuple ». Les Chinois, par contre, s'ils sont à l'origine de pratiques illicites de loteries et autres jeux d'argent, sont rarement pris titubants sur la voie publique<sup>39</sup> et peuvent être l'objet d'actes héroïques. D'ailleurs, ils sont toujours remarqués pour leur courage, leur ténacité au travail. Il s'agit donc bien d'une comparaison déterminée, avant tout, sur des valeurs sociales.

Nous sommes bien au fait d'un monde urbain dépeint au quotidien où se positionne le lectorat du journal, épiant cette succession de faits-divers qui ne prennent sens que pour lui. Il est bien évident que quelques larcins produits à Saint-Denis ne passionnent guère les autres quartiers. D'ailleurs, pour mieux cerner le « cœur de cible » pour reprendre une expression de métier, il est bon d'agir par élimination, amenant successivement à resserrer les groupes sociaux possibles. En somme, quelle frange de la population semble épargnée ? D'une part, nous pourrions extraire tous ceux qui ne travaillent pas, parasites d'un modèle social valorisant l'esprit d'entreprise et de courage hérités de l'ère des pionniers. Nous avons essentiellement les étrangers, le petit peuple des villes, la misère des hauts de l'île mais également les parasites de cette jeunesse dorée, les femmes de la notabilité. En effet, le journal ne manque pas d'accrocher à ses trophées d'autres figures de la société insulaire, généralement épargnées par la presse : « Chronique au hasard III : ... Tandis qu'au jeune gommeux saint-denisois, je lui dis carrément qu'il est épicurien dans la vilaine acception du mot. Pour bien définir son état, tentons un barbarisme : il s'effémine ! C'est une petite maîtresse en pantalon, possédant tous les défauts de la coquette, agrémentés des vices de son sexe. Comme elle, il a sa marotte, la toilette et de plus sa perdition : le café à qui il donne trop de son temps... » (22 janvier 1884). Encore, une jeunesse dorée qui se laisse aller à quelques débordements : « Nous avons parlé, il y a quelques jours, de scènes de désordre qui se sont passées un soir dans les rues de Saint-Denis et qui ont déterminé le bris d'un certain nombre de réverbères (...) Les prévenus (deux jeunes gens), sans nier la matérialité des faits qu'ils ont reconnus du reste, ont expliqué qu'ils avaient agi sous l'empire d'une surexcitation nerveuse, provoquée par une noce qu'ils avaient faite, et qui ne leur a pas laissé la conscience des actes répréhensibles qu'ils commettaient » (20 juillet 1889). Ainsi est-il possible de dénoncer cette jeunesse de la notabilité locale comme, d'ailleurs, le comportement de grands propriétaires vendus à la « juiverie internationale », pour reprendre les termes du journal, c'est-à-dire à la Caisse des Dépôts. Tout en avançant prudemment, je ne peux manquer de mettre en

---

dévotion connue des Indiens pour ND de la Délivrance, quelques bonnes gens se sont laissés prendre et ont donné, qui 0 fr 50, qui 1 fr, emportés bien vite par l'Indien. Nous craignons fort que ce ne soit là pure escroquerie. La police ferait bien d'avoir l'œil sur les agissements de cet individu de mine assez suspecte » (27 janvier 1889).

<sup>39</sup> « Très développées les facultés gastronomiques du Chinois ; il mange beaucoup, il boit sec et (...) il n'attrape jamais aucun trouble digestif, il ne s'enivre pas. Jusqu'à présent, nous avons vu passer par les rues, saouls, titubant, des Cafres, des Indiens, des Malgaches, des Créoles, voire des blancs, jamais un Chinois » (mai 1886).

exergue cette exacerbation « populiste » des structures sociales. Il faut noter, également, que les Chinois et plus encore les musulmans, devenant, à mesure, des acteurs incontournables du commerce dionysien, sont globalement épargnés par le journal. Il rappelle d'ailleurs leur velléité au travail : « Car, rendons-leur cette justice, rien n'est plus tenace, plus industrieux que le Chinois. Il est apte à tout. En outre, ils ont entre eux – hors de chez eux – une solidarité non pas platonique, mais réelle, effective, qui ne se paye pas de mots seulement. Ils ne se créent pas de famille ou très rarement, là où ils ont planté leur tente. Ils n'ont qu'un but (...) gagner de l'argent et l'envoyer en Chine » (2 juillet 1889). A bien y regarder, ceux qui semblent concernés sont souvent mis en action, dans les petites annonces, publications de correspondances et surtout actes héroïques, contre une criminalité omniprésente : « Commencement d'incendie : le 15 courant, à 5 heures et demie du matin, le chinois Ah-Hoot, se rendant à sa fabrique de tabac, sise route Nationale et passant rue Saint Denis, vit un chiffon enflammé au bas du barreau de la maison occupée par M Salez. Il prévint immédiatement le propriétaire et tous deux éteignirent le feu qui commençait à prendre au barreau, qui était enduit de pétrole ainsi que le chiffon » (18 février 1888). C'est encore le cas dans l'exemple suivant où la mise en scène sert l'héroïsme successif de civils, policiers et gendarmes : « Ce matin vers 9 heures ½ descendaient dans la rue de l'Eglise au pas de course plusieurs personnes poursuivant un créole indien, condamné échappé, disait-on, et qui avait profité de sa liberté pour voler 75 francs dans une boutique. Parmi les poursuivants on remarquait M. D. V. qui, lorsque le voleur passait devant le magasin Godré, s'est mis à ses troussees et a réussi à le saisir. Un garde de police accouru à son aide parvint avec beaucoup de peine à lier le voleur qui se débattait de toutes ses forces, et il n'aurait pas réussi à le faire si un gendarme venant heureusement à passer, ne lui avait prêté main-forte ». Commerçants, agents de l'administration, des bureaux du commerce, petits négociants peuvent appartenir à ce lectorat du journal, pressés de se reconnaître, héros d'un jour, témoins d'un évènement gonflé d'importance, eux qui vivent au cœur de la ville, eux qui alimentent le journal des « ragots » du quotidien, de plaintes sur l'entretien des rues, des chiens errants. Le journal est à leur image, aux horizons étriqués. Il n'y a qu'à voir comment est abordée la culture des autres communautés pour se faire une idée de leur ouverture d'esprit.

Lorsque les journalistes évoquent la culture de l'Autre, c'est bien souvent de façon péjorative ou avec une ignorance assez surprenante. Il s'agit de dévaloriser la différence pour mettre en exergue sa propre supériorité. Certes, ces étrangers possèdent des moyens d'expression culturels, mais leurs modalités demeurent floues, mal renseignées, tout juste bonnes pour souligner le danger social ou moral qu'elles représentent. Ainsi, un article du 10 mars 1888 évoquant les « Tavernes noires », s'attache à prouver la violence du lieu. Nous ne pénétrons pas dans la taverne, nous n'avons aucune idée de ce qui s'y passe en dehors de la consommation d'alcools et du jeu. C'est ce qui se déroule dans la rue qui importe : « Nous appelons l'attention de qui de droit sur les tavernes noires de la rue du Grand Chemin. Ces tavernes, qui tiennent leurs portes ouvertes jusqu'à une heure très avancée de la nuit, sont des causes de troubles et de désordres publics. Des vagabonds et autres vauriens y viennent jouer et boire et se livrent ensuite bataille dans la rue, troublant le repos des voisins. Ajoutons que ces tavernes vendent des boissons en fraude, ce qui cause préjudice aux marchands patentés ». La taverne reste le symbole de déprédation matérielle mais surtout de troubles moraux. Le 29 octobre 1889, le journaliste se

rend à une représentation de théâtre indien. Là encore, l'intérêt avancé ne s'insère pas dans une réflexion introspective, mais s'ouvre, tout au contraire, sur une médiocre démonstration de son étroitesse d'esprit. J'en viens d'ailleurs à me demander si les journalistes ne collaient pas de près à une image que renvoyait le lectorat plutôt qu'à l'exercice d'une incompétence formelle ? « (...) Sur la scène un personnage quelconque, vêtu d'habits rutilants de pierreries et de diamants, se trémousse comme un beau diable (...) Le souffleur se tient sur la scène et suit pas à pas l'artiste. Grand progrès on l'avouera, car il vaut mieux voir le souffleur et l'entendre que de l'entendre et de ne pas le voir, c'est moins agaçant. Au monsieur qui se trémousse, succède un jeune homme vêtu d'un caleçon de bain tricolore. Autant que j'ai pu comprendre, il raconte qu'il est un assez mauvais sujet, qu'il aime à boire, ce qui m'a paru stupéfiant de la part d'un Indien. Car nul n'ignore que la sobriété de cette race n'a d'égale que la légendaire sobriété du chameau. Le caleçon de bain ajoute qu'il n'aime pas beaucoup à travailler et qu'il bat sa femme. Et pour mieux nous le prouver, la femme paraît à son tour et le tableau se termine par une dégelée mutuelle de coups de balai et de trique » (29 octobre 1889).

Parfois, le spectacle de la différence devient acceptable, pour peu qu'il soit apprécié par la population, comme pour le bal indien : « Il y a eu, hier soir, grand bal indien au Butor. Ce bal public donné en public a attiré une foule considérable de spectateurs. Le peuple créole trouve beaucoup d'attraits aux danses des Indiens et il n'a pas tort. Il était en nombre, hier soir, avide de voir ce spectacle qui est encore nouveau pour beaucoup » (30 avril 1888). Mais la plupart du temps, les réflexions expriment le mépris, comme dans le cas du calendrier chinois, leur habitude de manger des conserves de chien, de donner des enfants à manger aux cochons<sup>40</sup> ou bien encore le suicide des Indiens et le passage vers la mort bardés de multiples couches de vêtements et de victuailles en quantité. Les exemples sont nombreux de ce refus tenace de chercher à comprendre, même s'il est déjà intéressant de constater une certaine curiosité et plus encore une certaine tolérance de la différence, ce qui n'est pas rien. Je ne finirai pas cette évocation rapide sans citer ce petit article, nommé « Les Moineaux » et qui résume assez bien l'état d'esprit dans lequel se trouve le lectorat du journal : « C'est la terreur des Indiens qui font de la culture maraîchère leur occupation favorite. Dieu sait pourtant s'ils sont ingénieux à inventer les mannequins les plus fantastiques pour éloigner ces terribles ennemis de leurs jardins. Ici un petit *Vichnou*, là c'est un *Boudha* gigantesque, là bas un *Michapous*, de ce côté la silhouette de *Parabavastu* » (15 septembre 1890).

Apprivoiser la différence, n'est pas asservir, ce qui reviendrait à parler de déculturation ou d'acculturation, selon les cas. Apprivoiser n'est pas assimiler, un lien de sujétion subsiste, il impose une hiérarchie qui n'admet pas le passage de relais entre la culture dominante et les étrangers. Les conceptions mises en exergue par les journalistes du *Créole de l'île de La Réunion* sont totalement opposées tant l'expression criminogène de la différence au fil des pages symbolise cette répulsion de l'étranger, confinant jusqu'à l'absurde ces communautés dans la marge, dans la violence. « La différence c'est l'autre » rapportait l'exote Victor Ségalen, mais je

<sup>40</sup> Cette idée est très répandue et ne saurait être attribuée qu'aux Chinois. Pour autant, je ne peux m'empêcher de noter la chute de cette histoire : « Et pourtant la logique même fait justice de cette légende qui berça notre enfance. Car si la foulditude des Chinois dévorés à leur naissance par les sangliers domestiques dressés à cet effet, était-ce qu'on nous a dit, d'où diable viendraient alors ces milliers de Peaux jaunes à queue dans le dos, dont nous sommes envahis ? ».

pourrais rajouter la différence fait l'Autre, tant elle initie chez les Blancs une posture sociale, et j'emploie sciemment le terme de « posture », pour bien souligner qu'il s'agit ici d'une représentation, une mise en scène de la vie sociale. Apprivoiser, ce n'est pas non plus dialoguer avec l'Autre, l'envisager revient à percevoir l'existence d'une certaine égalité entre les interlocuteurs, du moins une reconnaissance réciproque des valeurs de l'autre, ce qui paraît une terrible gageure. Dans « Apprivoiser », il y a l'idée de domestiquer, de surpasser les différences, de les canaliser pour permettre de toujours maîtriser le réel, donc de dompter sa propre peur. Et c'est bien la peur qui affleure dans ces pages du créole, catalogue redondant d'une criminalité omniprésente.

Apprivoiser la différence ne passe que rarement par la découverte de l'Autre, le plus souvent par les faits-divers, ordinaires ou sordides, servant à qualifier la différence dans sa laideur comme l'image d'un désordre rompant l'harmonie sociale. Cette succession interminable de faits, réels, ce flot continu de larcins divers, vols, viols, assassinats, suicides, infanticides, massacres macabres dresse un tableau sombre et mortifère de la société, porte l'opprobre sur le peuple. Ils sont fruit de chaos. Apprivoiser passe par la répression, l'omniprésence policière, catharsis contre la peur de l'Autre et sa mise en condition sociale qui débouche sur cette société sans repère. Cette mise en image médiatique accentue un ressentiment partagé par les Blancs et que le *Créole* a tendance à exacerber, au nom d'une marchandisation des relations humaines. Dans les propos de ces journalistes, il n'y a pas même l'exotisme « mésusé » dont parle Victor Segalen, l'exotisme « rance », touristique, la « faconde niaise » du pittoresque, seule reste l'anormalité, une anomalie incompréhensible. Il ne s'agit pas ici pour les auteurs d'entretenir des fantasmes, d'aviver le mystère sur des pratiques occultes, étranges, mais de contrôler la peur de maîtriser ses émotions. Il est symptomatique de constater que tout semble figé, que la diversité culturelle ne peut pénétrer cette société. On observe les manifestations culturelles des communautés, théâtre indien, fête de la lune chinoise, mais en les considérant comme étrangères, comme enkystées à cette société réunionnaise qui les porte. Le monde des Autres décrit dans ce journal est violent, la partie saine de la société est en danger permanent, assistant la police, courant souvent après quelque voleur, quelque assassin à la mine effroyable. Policiers et hommes de bonne condition sont les héros ordinaires d'un film contant la fin d'un modèle social en pleine décomposition. Ce schéma narratif employé par le journal pour nourrir les certitudes les plus basses de ses lecteurs, pour alimenter le foyer d'un racisme ordinaire, n'est guère différent de celui qu'emploient à la même époque les grands journaux métropolitains avides de sensations<sup>41</sup>. Mais si le schéma narratif peut se ranger dans un type conventionnel, il n'en reste pas moins qu'il piège dans une trame sombre et uniforme toute forme de relations humaines entre les Blancs et le reste de la société.

*Hervé Perret est Docteur en Histoire Contemporaine  
herve.perret@club-internet.fr*

<sup>41</sup> Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau, histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette Littérature, 2005, 210 p.